



Strasbourg, 27 novembre 2020

CDL-PL-OJ(2020)004
Or. angl.

COMMISSION EUROPENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

125^{ème} SESSION PLÉNIÈRE

STRASBOURG | KUDO (en ligne)

Vendredi 11 décembre 2020 (9h30-17h00)

Samedi 12 décembre 2020 (10h00-12h00)

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

CETTE SESSION PLÉNIÈRE SE TIENDRA EXCLUSIVEMENT EN LIGNE

***LES MEMBRES Y PARTICIPERONT VIA LA PLATEFORME KUDO
LES LIENS KUDO VOUS SERONT ENVOYÉS LE LUNDI 7 DÉCEMBRE***

***LES INVITÉS HABITUELS NE SERONT PAS INVITÉS À PARTICIPER
À LA SESSION PLENIÈRE***

Vendredi, 11 décembre 2020

09:30-10:30 *Adoption de l'ordre du jour
Communication du Président
Communication du Bureau élargi
Élection du Président et du Vice-Président de la sous-commission sur
l'égalité des genres
Communication du Secrétariat
Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise
Avis urgents individuels à entériner*

1. Adoption de l'ordre du jour**2. Communication du Président**

Le Président présentera ses activités récentes (voir le document [CDL\(2020\)042](#)).

3. Communication du Bureau élargi

La Commission sera informée des discussions qui auront lieu lors la réunion en ligne du Bureau élargi du 10 décembre 2020.

4. Élection du Président et du Vice-Président de la sous-commission sur l'égalité des genres

La Commission sera invitée à élire le Président et le Vice-président de la Sous-Commission sur l'égalité des genres, sur proposition du Bureau élargi en consultation avec les Sages élus en 2019. Cette élection avait été reportée en décembre 2019; les mandats expireront en décembre 2021.

5. Communication du Secrétariat**6. Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise (voir le document [\(CDL\(2020\)047](#)))**

Hongrie - Avis concernant le projet de Loi sur la transparence des organisations recevant de l'aide de l'étranger ([CDL-AD\(2017\)015](#)) ;

Kazakhstan - Avis sur le projet de code de procédures administratives ([CDL-AD\(2018\)020](#)) ;

Principes sur la protection et la promotion de l'institution du Médiateur («les Principes de Venise »), [CDL-AD\(2019\)005](#).

7. Bulgarie

La Commission est invitée à entériner l'avis intérimaire urgent ([CDL-PI\(2020\)016](#)) sur le projet de la nouvelle Constitution ([CDL-REF\(2020\)070](#)), rédigé sur la base des observations de M. Frendo, M. Holmøyvik, Mme Kiener, M. Kuijter, et M. James Hamilton (ancien membre). Cet avis intérimaire urgent a déjà été publié le 20 novembre 2020 conformément au Protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise ([CDL-AD\(2018\)019](#)). Le Président déclarera cet avis intérimaire urgent entériné si aucune objection n'a été levée par les membres avant le 4 décembre 2020.

La Commission sera informée des développements constitutionnels en Bulgarie suite à la publication de l'avis urgent.

8. Kirghizstan

La Commission est invitée à entériner le mémoire *amicus curiae* urgent ([CDL-PI\(2020\)015](#)) sur le report des élections motivé par la réforme constitutionnelle de la République kirghize ([CDL-REF\(2020\)076](#) et [CDL-REF\(2020\)077](#)) rédigé sur la base des observations de M. Barrett, Mme Cartabia et Mme Hanna Suchocka (Présidente honoraire de la Commission). Ce mémoire *amicus curiae* urgent a déjà été publié le 18 novembre 2020 conformément au Protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise ([CDL-AD\(2018\)019](#)). Le Président déclarera ce mémoire *amicus curiae* entériné si aucune objection n'a été levée par les membres avant le 4 décembre 2020.

La Commission sera informée de l'évolution constitutionnelle au Kirghizistan suite à la publication du mémoire *amicus curiae* urgent.

9. République de Moldova

La Commission est invitée à entériner le mémoire *amicus curiae* conjoint urgent de la Commission de Venise et de la Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit (DGI) ([CDL-PI\(2020\)014](#)) sur des questions juridiques spécifiques concernant le mandat des membres des organes constitutionnels de la République de Moldova ([CDL-REF\(2020\)071](#)), rédigé sur la base des observations de M. Barrett, M. Gaspar, M. Alexander Baramidze (ancien membre) et Mme Nina Betetto (Experte de la DGI), Présidente du CCJE). Ce mémoire *amicus curiae* conjoint urgent a déjà été publié le 17 novembre 2020 conformément au Protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise ([CDL-AD\(2018\)019](#)). Le Président déclarera ce mémoire *amicus curiae* entériné si aucune objection n'a été levée par les membres avant le 4 décembre 2020.

La Commission sera informée des développements constitutionnelles à la République de Moldova suite à la publication du mémoire *amicus curiae* urgent.

10:30-11:00 Kosovo – <i>Projet d'avis sur le projet de loi sur le gouvernement</i>
--

10. Kosovo

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec des représentants du Kosovo et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2020\)045](#)) sur le projet de loi sur le gouvernement de la République du Kosovo ([CDL-REF\(2020\)072](#)) rédigé sur la base des observations de Mme Bernoussi, M. Dimitrov, M. Hunt, M. Maiani et M. Mathieu.

Cette activité s'inscrit dans le cadre du mécanisme de coordination des services d'experts, qui fait partie du programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe "Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie - Phase II".

11:00-11:30 Pause café

11:30-12:00 *Ukraine – Projet d’avis urgent sur La situation constitutionnelle suite à l’arrêt no. 13-r/2020 du 27 octobre 2020 de la Cour constitutionnelle*

11. Ukraine

La Commission est invitée à entériner l'avis urgent conjoint ([CDL-PI\(2020\)018](#)) sur la situation législative concernant les mécanismes de lutte contre la corruption à la suite de l'arrêt no. 13-r / 2020 de la Cour constitutionnelle d'Ukraine du 27 octobre 2020 ([CDL-REF\(2020\)078](#)) and ([CDL-REF\(2020\)079](#)), rédigé sur la base des commentaires de M. Eşanu, M. Kuijjer, Mme Hanna Suchocka (Présidente honoraire de la Commission de Venise), M. Duro Sessa, (expert de la DGI) et M. Gerhard Reissner (expert de la DGI) et l'avis urgent sur la réforme de la Cour constitutionnelle d'Ukraine ([CDL-PI\(2020\)019](#)), élaboré sur la base des commentaires de M. Carozza, Mme Cartabia, MM. Darmanovic et Grabenwarter.

La Commission est en outre invitée à tenir un échange de vues avec les représentants de l'Ukraine sur des futures réformes.

12:00-13:00 *Albanie – Droit électoral (amendements constitutionnels du 30 juillet 2020 et au code électoral du 5 octobre 2020) (une heure)*

12. Albanie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec les autorités albanaises et à examiner, en vue de son adoption, le projet d’avis de la Commission de Venise et de l’OSCE/BIDDH ([CDL\(2020\)044](#)) sur le droit électoral (amendements constitutionnels du 30 juillet 2020 et au Code électoral du 5 octobre 2020) ([CDL-REF\(2020\)073](#), [CDL-REF\(2020\)074](#) et [CDL-REF\(2020\)075](#)) rédigé sur la base des observations de M. Holmøyvik, M. Kask et Mme Pabel.

Cette activité s'inscrit dans le cadre du mécanisme de coordination des services d’experts, qui fait partie du programme conjoint de l’Union européenne et du Conseil de l’Europe « Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie - Phase II ».

Le Conseil des élections démocratiques examinera ce projet d'avis lors de sa réunion du 10 décembre 2020.

13 :00-15 :00 *Pause déjeuner*

15:00-17:00 *Lignes directrices conjointes révisés sur la réglementation des partis politiques
Principes pour un usage conforme aux droits fondamentaux des technologies numériques dans les processus électoraux
Développements constitutionnels dans les États observateurs
Développements constitutionnels récents dans d'autres pays*

13. Lignes directrices conjointes révisés sur la réglementation des partis politiques

La Commission est invitée à adopter le projet révisé de lignes directrices de la Commission de Venise et de l’OSCE/BIDDH sur la réglementation des partis politiques – 2ème édition ([CDL\(2020\)025](#)) rédigé sur la base des observations de M. Castella, M. Eşanu, M. Vermeulen et

M. Pieter van Dijk (ancien membre) ainsi que le groupe restreint d'experts sur les partis politiques du OSCE/BIDDH.

14. Principes pour un usage conforme aux droits fondamentaux des technologies numériques dans les processus électoraux

La Commission est invitée à adopter le projet de Principes pour un usage conforme aux droits fondamentaux des technologies numériques dans les processus électoraux ([CDL\(2020\)043](#)) rédigé sur la base des observations de M. Barrett, Mme Kjerulf Thorgeirsdottir, M. Rubio Nuñez et M. Vargas Valdez.

Le Conseil des élections démocratiques examinera ce projet de principes lors de sa réunion du 10 décembre 2020.

15. Information sur les développements constitutionnels dans les États observateurs

Les représentants des États observateurs sont invités à informer la Commission des développements constitutionnels récents dans leur pays.

16. Information sur les développements constitutionnels récents dans d'autres pays

Chili

M. Gonzalo Garcia Pino informera la Commission des développements constitutionnels récents au Chili.

Pérou

M. Sardon informera la Commission des développements constitutionnels récents au Pérou.

Etats-Unis

M. Carozza informera la Commission des développements récents aux États-Unis.

Samedi, 11 décembre 2020

10:00-12:00	<i>Développements constitutionnels dans les États observateurs (suite) Développements constitutionnels récents dans d'autres pays (suite) Accès individuel à la justice constitutionnelle Compilation sur la stabilité du droit électoral Rapport de la réunion du Conseil des élections démocratiques Clôture</i>
-------------	--

15. (Suite) Information sur les développements constitutionnels dans les États observateurs

Les représentants des États observateurs (Japon, Saint-Siège) sont invités à informer la Commission des développements constitutionnels récents dans leur pays.

16. (Suite) Information sur les développements constitutionnels récents dans d'autres pays

Italie

Mme Cartabia informera la Commission des développements constitutionnels récents en Italie.

17. Accès individuel à la justice constitutionnelle

La Commission est invitée à adopter le projet du rapport révisé sur l'accès individuel à la justice constitutionnelle ([CDL\(2020\)041](#)) rédigé sur la base des observations de M. Harutyunyan, Mme Nussberger, et M. Peter Paczolay (Président honoraire de la Commission).

18. Compilation sur la stabilité du droit électoral

La Commission est invitée à entériner le projet de compilation des avis et rapports de la Commission de Venise sur la stabilité du droit électoral ([CDL\(2020\)040](#)).

19. Rapport de la réunion sur le Conseil des élections démocratiques (10 décembre 2020)

Le Président du Conseil des élections démocratiques informera la Commission des résultats et conclusions de la réunion en ligne qui s'est tenue le 10 décembre 2020.

Le projet d'avis sur l'Albanie et le projet de principes pour une utilisation conforme aux droits fondamentaux des technologies numériques sont traités aux points 12 et 16 ci-dessus.

20. Dates des prochaines sessions

Les dates des sessions pour l'année 2021 se tiendront comme suit:

126 ^{ème} session plénière	19-20 mars 2021
127 ^{ème} session plénière	18-19 juin 2021
128 ^{ème} session plénière	15-16 octobre 2021
129 ^{ème} session plénière	10-11 décembre 2021

Les sous-commissions ainsi que les réunions du Conseil des élections démocratiques se tiendront la veille des sessions plénières

21. Autres questions

N.B.

Mme Jayne Aparicio, Jayne.Aparicio@coe.int et Mme Brigitte Aubry, Brigitte.Aubry@coe.int sont en charge de l'organisation pratique des réunions. N'hésitez pas à les contacter en cas de besoin.

Vous pouvez leur téléphoner ou leur envoyer des messages à partir du 10 au 12 décembre 2020 aux numéros suivants : +33603517214 (Mme Aparicio).+33670034069 (Mme Aubry)